

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04/07/2023

Présents : M. Bruno CLOCHON, M. Didier VERGNAUD, Mme Laura RENNETEAU, Mme Paulette MALAVAUD, Mme Annie COEFFEUR, Mme Martine HAIDON, Mr Marc DUPONT.

Excusés : M. Romain BITARD

SECRÉTAIRE : Mr Marc DUPONT

Approbation du compte rendu de la dernière réunion à l'unanimité des présents.

Délibération n° 2023/17 en date du 4 juillet 2023 portant sur l'étude de l'aménagement du bourg et de la maison GLOMET.

Monsieur le Maire rappelle que les devis présentés, concernent la partie basse de la maison GLOMET destinée aux activités municipales et associatives. La partie haute est, quant à elle, destinée à des logements et sera réalisée en collaboration avec les services de la Communauté de Communes.

Un devis séparé a été sollicité auprès de l'ARBAN concernant ces deux niveaux du bâtiment.

Le cabinet d'architectes LICHEN a élaboré un devis concernant l'étude pour l'obtention d'un permis de construire. Il assurera la liaison architectes-commune-Arban.

Le montant total des devis, à ce jour, pour cette prestation s'élève à : 6 945 € HT

La commune a la possibilité de solliciter une subvention DETR à hauteur de 40 % du montant du devis, ainsi qu'une subvention DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pouvant atteindre également 40 % du montant du devis.

Il a été demandé aux architectes de déposer leurs conclusions pour la fin du mois d'août.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (7 voix).

Questions diverses :

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H20.